



inFOs

OPA
Communiqué n°1
16/2/21

Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

COMMUNIQUÉ OPA FORCE OUVRIÈRE

LES OPA TOUJOURS EN ALERTE

Depuis les annonces inquiétantes du Ministère sur le possible devenir statutaire des OPA, lors de la dernière réunion plénière OPA du 11 décembre 2020, le SNP2E FO et son Collège OPA ne sont pas restés les bras croisés.

La situation sanitaire que traverse le Pays tendrait vers un gel des réformes dans le Service public pour apporter au moins un peu de sérénité aux agents dans l'accomplissement de leurs missions quotidiennes. Mais force est de constater que le gouvernement se moque de ce qui peut arriver aux agents.

C'est le cas actuellement dans les DDT(M) avec la mise en place des Secrétariats Généraux Communs (SGC), dans les DREAL avec la restructuration des services de prévision des crues, au CEREMA avec le plan social appelé « projet CEREM'Avenir » et enfin à VNF avec les incessantes restructurations pour amortir une énième baisse des effectifs et être préparés pour enfin pouvoir signer un COP (contrat d'objectif et de performance) avec l'État, du genre « faire mieux avec moins », quitte à « dénaviguer » certains secteurs de navigation.

Il en est de même pour le devenir de la gestion du réseau routier national non concédé, actuellement exploité par les DIR, au sein desquelles 540 OPA exercent leurs missions au quotidien. En effet, le projet de Loi dite « 4D » (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Décomplexification) prévoit le transfert de ce réseau et de ses agents aux Collectivités (Départements, Régions ou Métropoles urbaines) qui le demandent.

FORCE OUVRIÈRE dénonce et combat ces projets, car ils sont destructeurs de services publics et engendrent un avenir sombre aux agents. Mais le Collège OPA actionne doublement l'alarme pour les OPA, car ils n'ont pas les mêmes armes statutaires et de gestion pour se défendre lors de ces restructurations, actuelles ou à venir.

Faute de pouvoir recruter sous le statut OPA, et voyant leurs postes vacants supprimés ou pourvus par des CDD, la population d'OPA diminue inexorablement ! Ils ne sont plus que 1222 dans les services du Ministère, 571 dans les Établissements publics (VNF 424, CEREMA 140, ENTE 5 et IFSTTAR 2) et 295 MADSLD des Collectivités (224) et du Ministère des Armées (62) et autres (9). Au total, ce sont 2088 OPA condamnés à une disparition certaine...

COLLÈGE OPA

MTE - MCTRCT – MM /Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>



Ces constats nous alertent, car ils démontrent le besoin d'agir pour permettre aux OPA un avenir pérenne, alors que les solutions pour y parvenir sont peu nombreuses et difficiles à négocier avec le Ministère de la Fonction publique.

Dans cet objectif, le Syndicat national, malgré l'impossibilité de se réunir en présentiel sur Paris, continue à interpeller le Ministère par courrier et en visioconférence en bilatérale, sur tous les dossiers qui concernent les OPA.

En effet, même si le devenir statutaire des OPA est le principal dossier, d'autres sujets qui impactent la gestion des OPA sont sur la table des discussions actuellement, comme :

- le projet RRN 20-30 dans les DIR et son impact particulier sur les OPA,
- la revalorisation du régime indemnitaire pour les OPA,
- la hausse des salaires OPA, car le SMIC a de nouveau dépassé le salaire des Ouvriers 1 des zones 2 et 3, depuis le 1^{er} janvier,
- la Circulaire en vue des promotions 2021, laquelle doit tenir compte des problèmes rencontrés en 2020 et déjà exprimés par FO au DRH du Ministère,
- les difficultés d'informations que rencontrent les OPA dans le suivi de leur relevé de carrière pour permettre une visibilité sur les conditions de départ à la retraite dans de bonnes conditions,
- les problèmes de mobilité rencontrés par les OPA et le fait que leurs postes vacants soient maintenant noyés dans la masse globale de ceux des fonctionnaires A, B et C...

Autre sujet important en cours : la transposition des appellations des niveaux de la nouvelle grille OPA dans leurs textes de gestion statutaire, particulièrement ceux afférents à l'intégration des anciens OPA des Parcs dans les Collectivités sous Loi de 2009, mais également les textes qui gèrent la prime de métier et les notes des primes de métier des OPA sous protocole (DIR, VNF, ...).

D'ailleurs, une réunion est déjà programmée avec le Ministère le 22 mars prochain pour présenter aux Syndicats des OPA des propositions de rédaction de transposition.

Comme vous pouvez le constater, la situation sanitaire actuelle ne freine pas l'Administration dans ses contre-réformes destructrices de droits et génératrices de mal-être social. Mais elle ne freine pas non plus l'ardeur du Syndicat national et du Collège national OPA dans la défense des personnels et particulièrement des OPA, car ils n'ont pas les mêmes armes statutaires que les fonctionnaires pour se défendre. Comptez sur notre détermination à mener le combat qui fera aboutir nos revendications.

**VOUS POUVEZ COMPTER SUR
FORCE OUVRIÈRE POUR CONTINUER
À DÉFENDRE LES DROITS ET L'AVENIR
DE TOUS LES OPA**

MTE - MCTRCT – MM/ Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>